



Commune de
Blonay - Saint-Légier

CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 1er décembre 2023

**Préavis N° 27-2023 concernant le projet de
budget 2024**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 28 novembre 2023 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay – Saint-Légier,
vu le préavis N°27-2023,
ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité (29 oui, 21 voix contraires et 11 abstentions), l'amendement au préavis municipal proposé par M. Philippe Volet, à savoir :

«Diminuer le poste 44100.3115.00 (achats véhicules, machines, matériel) de CHF 60'000.- à CHF 24'000.- ».

a accepté à la majorité (38 oui, 17 voix contraires et 6 abstentions), l'amendement au préavis municipal proposé par M. Pierre Barbey, à savoir :

« Compte 61000.3521.00 Participation ASR (Association Sécurité Riviera)

En tenant compte des démarches juridiques en cours, le montant de CHF 700'000.- supplémentaire demandé par l'ASR serait mis en réserve sur un compte en attendant le dénouement et des accords acceptables entre la commune et l'ASR ».

a accepté à la majorité (59 oui, 0 avis contraire et 2 abstentions) les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

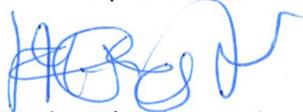
- Adopter le budget 2024 tel qu'amendé et qui se résume comme suit :

Charges	CHF 85'558'544.00
Revenus	<u>CHF 83'374'550.00</u>
Excédent de charges	<u>CHF 2'183'994.00</u>

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 28 novembre 2023.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Marie-Galante Forestier



La secrétaire


Ariane Wunderli